

Image not found or type unknown



Assurance,rente éducative reçu

Par **paulee**, le **29/09/2009** à **16:14**

Bonjour,rnrnDepuis le décès de mon père je touche chaque trimestre une rente éducative, j'ai eu le droit à celle-ci tout au long de mes études. Je viens de finir mes études et malgré cela j'ai quand même reçu le chèque de cette rente, que peut il arriver si j'encaisse ce chèque ? Et si l'assurance se rend compte que je ne suis plus scolarisé ? Sachant que c'est elle qui a fait l'erreur.rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **29/09/2009** à **19:22**

Bonjour,rnrnIl est possible que cette rente vous soit due jusqu'à un certain âge et, si vous n'avez pas atteint cet âge, la rente continue à vous être versée. rnrnJe pense que notre confrère chaber vous en dira plus.